



Vivre à Arbin



Vie du Village

Communication

Lettre n°48

Bien cher Albinus

Dans ma lettre n°45 sur le Conseil Municipal du 28 février je te faisais part de certains sujets qui sont passés sous silence par nos Elus. Lors de celui du 11 avril, ceux-ci n'ont toujours pas été abordés. Aujourd'hui je vais revenir sur 4 sujets importants qui auraient mérité un minimum de communication. Je veux parler de la ZAC, de l'exclusion des Associations du presbytère, du vote de refus du Conseil pour le transfert de compétences à la CCPM et de l'absence de communication sur le CCAS.

La ZAC et l'OPAC.

Dans ma lettre N°42 je te disais ma surprise de voir l'OPAC rechercher, par un appel d'offre légal, un maître d'œuvre pour la réalisation d'une douzaine de logements. Au cours des vœux le Maire a déclaré que ceux qui voulaient être bien informés pouvaient l'appeler sur son téléphone portable. Le projet ZAC étant du domaine public je ne vois pas pourquoi passer par une communication privée avec le Maire. Dans notre Commune, cette personnalisation de l'information devient une bien singulière façon de pratiquer la démocratie.

Les locataires du presbytère.

Depuis toujours un Curé et des Associations utilisaient les locaux de la cure. Le Curé logeait dans un appartement et les Associations se réunissaient dans d'autres pièces, où elles stockaient archives et matériels.

Lors du conseil municipal du 28 juin 2010, ma lettre N°28, le Maire dans un ajout à l'ordre du jour, a fait voter le non renouvellement du bail au diocèse de Chambéry. Le Père Fressoz est parti loger ailleurs, et en janvier 3 Associations de la Commune, se sont vues signifier, par courrier du Maire, de quitter les lieux. Motif : suite à des contrôles obligatoires, le rapport sur l'installation électrique est alarmant (sic). La Commune est dans l'obligation de procéder à des travaux de mise en conformité. A ce propos qu'en est-il de tous les autres bâtiments communaux ?

Bizarre tout ça, car il y a moins de 3 ans l'installation avait déjà été corrigée, sans faire vider les lieux. On ne va pas nous faire croire que les normes ont changé. Le père Fressoz a vécu là pendant plus d'une décennie sans problème. Mais lui devait avoir la protection divine que les autres n'avaient pas !

Quoi qu'il en soit, dans notre Commune la cohérence a des limites. En effet, quand il en a l'occasion et le besoin, le Maire ne manque pas de faire appel à ces Associations. Dans le dernier bulletin municipal il écrivait : « *Je terminerai en souhaitant beaucoup de réussite à nos Associations et à leurs Présidentes et Présidents qui s'investissent, tout au long de l'année, avec beaucoup de dévouement* » Merci de vos éloges M. le Maire.

Remords ou mécontentements ? Au cours d'une rencontre avec les Associations exclues, le Maire leur a promis qu'ils allaient pouvoir revenir, car une rénovation du presbytère allait être engagée en 2011 pour y loger les Associations de la Commune. Changement de cap, encore un, faut-il comprendre que ce n'est plus dans des locaux libérés à Mérande par les employés communaux que seront installées les Associations ? Seuls les Elus savent. Ils veulent tellement garder l'information

pour eux que lors du vote du budget, le 11 avril, ils n'ont rien dit sur le sujet. A ton avis Albinus, rénover ce bâtiment, ça doit représenter combien ? Sûrement une somme importante, elle doit donc bien figurer quelque part dans les lignes budgétaires. Mais chut il ne faut pas que ça se sache !

Transfert de compétences CCPM.

Que n'a-t-on pas lu et entendu sur le refus du Conseil d'Arbin de transférer des compétences à la Communauté de Communes, dont la piscine et l'école de musique !

Nous, citoyens d'Arbin, nous avons été montrés du doigt. En privé certains habitants du canton, nous ont traités de pingres et de nantis : « *Arbin vous êtes riches, vous voulez profiter de tout sans payer* » Mais que répondre ? Dire, c'est par un vote démocratique de nos élus, que cette décision a été prise ? C'est une réponse un peu courte, surtout quand on sait qu'en Conseil Communautaire seul le Maire d'Arbin a voté contre, alors que le 1^{er} adjoint a, lui, voté pour. Afin de convaincre une majorité du Conseil le Maire doit avoir des arguments ? Mais nous, que sait-on ? Pas grand chose. Depuis ce vote de novembre les occasions d'expliquer n'ont pourtant pas manqué : bulletin municipal, vœux, conseils municipaux du 28 février et 11 avril. La démocratie c'est aussi expliquer clairement sa position et son vote à tous les citoyens.

Réunions du CCAS.

Au cours de la séance du dernier Conseil le Maire a fait allusion à une réunion du CCAS qui se serait tenue quelques jours avant le 11 avril. Sans doute la réunion pour voter les comptes administratifs et budget 2011, puisque le Conseil lui a attribué une subvention de **10 000€**. Mais au fait dans quel but ? Comme les convocations et les comptes rendus ne sont plus affichés, comment savoir !

Voilà quelques exemples, parmi tant d'autres, d'une communication bien maîtrisée !

Albinus, finalement tout pourrait se résumer dans la devise : «Savoir mais ne pas faire savoir ».

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Avril 2011